

# La veille municipale

mercredi 10 août 2005  
volume 8, numéro 32  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique **ACCÈS LÉGAL<sup>md</sup>**.

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux modifiés

*Gazette officielle du Québec, Partie 2, Partie 2, fascicule n° 32 du 10 août 2005*

*Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 31 du 6 août 2005*

**Tous à vos postes !  
Outils de Folio VIEWS :  
Les modèles de requête :  
Afficher les modifications récentes**

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

### Lois municipales modifiées

*Aucune modification cette semaine.*

### Règlements municipaux modifiés

*Aucune modification cette semaine.*

### *Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 32 du 10 août 2005*

#### RÈGLEMENTS ET AUTRES ACTES

*Entente concernant de nouveaux mécanismes de votation pour une élection avec bureau de vote informatisé et urnes «PERFAS-TAB» —  
Municipalité de Rawdon*

Décision de 2005, (2005) 137 G.O. 2, 4353.

*Entente concernant de nouveaux mécanismes de votation pour une élection avec bureau de vote informatisé et urnes «Accu-Vote ES 200» —  
Municipalité de ville d'Amos*

Décision de 2005, (2005) 137 G.O. 2, 4367.

*Entente concernant de nouveaux mécanismes de votation pour une élection avec urnes «Accu-Vote ES 2000» —  
Municipalité de Mascouche*

Décision de 2005, (2005) 137 G.O. 2, 4382.

*Entente concernant de nouveaux mécanismes de votation pour une élection avec urnes «PERFAS-MV» —  
Ville de Dunham*

Décision de 2005, (2005) 137 G.O. 2, 4396.

*Entente concernant de nouveaux mécanismes de votation pour une élection avec urnes «PERFAS-TAB» —  
Municipalité de Rosemère*

Décision de 2005, (2005) 137 G.O. 2, 4410.

### **Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 31 du 6 août 2005**

#### AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L'...

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU  
*(Prolongation de délai pour permettre d'adopter un document visé)*

Avis, (2005) 137 G.O. 1, 709.

#### MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

HEURES D'AFFAIRES

QUARTIER CHINOIS DE MONTREAL *(Statut de zone touristique).*

Avis, (2005) 137 G.O. 1, 717.

### **Tous à vos postes ! Outils de Folio VIEWS : Les modèles de requête : Afficher les modifications récentes**

Cette chronique vous informe sur l'utilisation des modèles de requête offerts dans les *Infobases*.

#### **Modèle de requête**

Un modèle de requête est un formulaire de recherche permettant à l'utilisateur d'entrer des données dans des champs prédéfinis.

Avec un modèle de requête, l'utilisateur accède immédiatement

aux fonctions de recherche évoluées. Il cible aisément certaines informations spécifiques dans les *Infobases*, sans posséder une connaissance exhaustive des opérateurs de recherche.

### Utilisation

On peut ouvrir la boîte de dialogue d'un modèle de requête de trois façons :

i. En ouvrant le menu **Recherche**, puis un des modèles de requête à la fin de ce menu (ex. : Trouver une loi ou un article, Trouver une loi par un mot du texte dans le titre, etc.) ;

ii. En cliquant sur un des boutons modèle de requête. Le bouton 1 ouvrira le premier modèle de requête dans la liste du menu **Recherche** ;

Note : Ces boutons ont été installés par défaut dans la barre d'outil du bas de l'écran. Ils sont représentés par une petite jumelle avec un chiffre en rouge.

iii. En utilisant le raccourci clavier CTRL-un chiffre de 1 à 9. Par exemple, CTRL-2 ouvrira le deuxième modèle de requête dans la liste du menu **Recherche**.

Note : Vous devez utiliser les chiffres en haut du clavier, pas ceux du pavé numérique.

### Afficher les modifications récentes

Ce modèle de requête de l'*Infobase Lois du Québec* permet de connaître les parties d'une loi qui ont été modifiées après une date donnée. Il est utile pour faire de la veille législative.

Par exemple, si vous désirez connaître les modifications apportées au *Code de procédure civile*, L.R.Q., c. C-25 :

i. Dans le menu **Recherche**, ouvrez le modèle de requête **Afficher les modifications récentes** ;

ii. Dans la case **Numéro Alphanumérique** de la boîte de dialogue, entrez l'alphanumérique du

*Code de procédure civile*, soit « C-25 » ou cliquez deux fois sur l'alphanumérique dans la liste **Groupe** ;

iii. Dans la case **Modifications postérieures à cette date** de la boîte de dialogue, entrez la date sous le format JJ/MM/AAAA, soit « 01/01/2002 » ou cliquez deux fois sur la date dans la liste **Mot** ;

Note : Le format de date peut différer sur votre PC. Folio utilise le format défini dans les préférences de Windows. Le défaut pour une installation canadienne-française est JJ/MM/AAAA. Vérifiez le format de date utilisé par votre PC lorsque que le curseur clignote dans la case Modifications postérieures à cette date. Notez alors le format des dates dans la liste Mot et utilisez ce format.

iv. Cliquez sur OK.

Vous serez positionné au premier article qui contient une modification qui est entrée en vigueur le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

### Interprétation des résultats

Le nombre de résultats obtenu correspond au nombre d'enregistrements se rapportant aux articles entrés en vigueur à ou après la date demandée. Tout article va donner au moins trois résultats : un pour sa note marginale, un pour le texte de l'article et un pour son historique législatif.

Un article trouvé comme étant entré en vigueur à ou après la date demandée peut contenir une modification mineure (ex. : le remplacement d'un mot) ou majeure (ex. : le remplacement de l'article au complet). Pour connaître l'étendue des modifications, vous devrez consulter l'historique législatif.

Note 1 : L'historique législatif contient un lien hypertexte vers le texte intégral des articles modifiants depuis 1998 dans l'*Infobase Lois annuelles du Québec*.

Note 2 : L'*Infobase Lois du Québec — version historique* contient toutes les versions antérieures des articles modifiés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997. De plus, ce produit permet, en un coup d'œil, d'identifier l'étendue de la modification grâce à des codes mettant de l'emphase sur les parties modifiées des articles.

Finalement, la date utilisée pour coder les textes est leur date d'entrée en vigueur et non leur date de prise d'effet. Si la date de prise d'effet est différente, c'est la date d'entrée en vigueur qui sera repérée.